

## **Consultation du public**

**sur**

**le projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2009 portant réglementation de la pêche maritime des poissons migrateurs en mer et dans la partie salée des fleuves, rivières et canaux du bassin de l'Adour**

## **Motifs de la décision**

Par arrêté préfectoral du 18 janvier 2023 le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine a modifié le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin de l'Adour pour ce qui concerne la lamproie marine, la grande alose et le saumon atlantique.

Compte tenu de l'absence d'observations du public, ainsi que de l'ordonnance du juge des référés prononcée le 28 mars 2023, laquelle suspend partiellement le PLAGEPOMI, le projet d'arrêté est maintenu dans sa rédaction en tant qu'il concerne seulement l'introduction de la fermeture de la pêche à la lamproie.

Pour le préfet de région et par délégation,

le directeur interrégional de la mer

Sud-Atlantique

Jean-Philippe QUITOT

